

**DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
CONSEIL GENERAL**

Direction générale des Services départementaux
Direction générale adjointe pour les services techniques

DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DU PATRIMOINE

* * * *

B.P.N° 3007 - 06201 NICE CEDEX 3 - Tel : 04.97.18.62.93

BATIMENT: MUSEE DES ARTS ASIATIQUES

A : NICE

OPERATION : AMENAGEMENT DU PARVIS DU MUSEE DES ARTS ASIATIQUES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

LOT UNIQUE : FONTAINERIE

DATE LIMITE DES OFFRES

Le 06 janvier 2020 à 15H00

MAITRE D'OEUVRE : SERVICE ENERGIES ET FLUIDES

SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur

Article 2 - Objet de la consultation

2-1- Objet du marché

2-2- Procédure de passation

2-3- Forme du marché

Article 3 - Dispositions générales

3-1- Décomposition du marché

3-2- Durée du marché - délais d'exécution

3-3- Modalités de financement et de paiement

3-4- Forme juridique de l'attributaire

3-5- Délai de validité des propositions

3-6- Variantes et options

Article 4 - Dossier de consultation

4-1- Contenu du dossier de consultation

4-2- Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

4-3- Modification de détail au dossier de consultation

4-4- Visite des lieux et consultation de document sur site

Article 5 - Présentation des propositions

5-1- Documents à produire

5-2- Compléments à apporter au cahier des charges

5-3- Langue de rédaction des propositions

5-4- Unité monétaire

5-5- Conditions d'envoi ou de remise des plis

5-6- Négociation

5-7 – date limite de remise des offres

Article 6 - Jugement des propositions

Article 7 - Renseignements complémentaires

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur : Conseil Départemental des Alpes Maritimes

CADAM

147 boulevard du Mercantour

B.P. 3007

06201 NICE CEDEX 3

Téléphone : 04 97 18 73 65

Site internet : <https://www.e-marches06.fr>

Maître d'oeuvre :

Direction de la Construction et du Patrimoine – service énergies et fluides

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La présente consultation concerne **les travaux de fontainerie dans le cadre de l'aménagement du parvis du Musée des Arts Asiatiques à Nice.**

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l'(des) article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

2-3-Forme du marché

La commande sera formalisée par une lettre de commande à laquelle sera annexée la DPGF, le mémoire de l'entreprise.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

3-1-1-Lots

Le marché n'est pas décomposé en lots.

3-1-2-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-1-3-Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

3-2-Durée du marché - délais d'exécution

Les prestations seront exécutées à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage des travaux – durée prévisionnelle des travaux 3 mois.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement dans le délai de 30 jours et selon les règles de la comptabilité publique.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Entreprise unique ou groupement solidaire

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des offres est de 150 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

3-6-Variantes et options

3-6-1-Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3-6-2-Options

Sans objet

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis gratuitement comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation,
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- le cadre de mémoire technique
- la décomposition du prix global et forfaitaires (DPGF)
- les plans

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://www.e-marches06.fr>
Les candidats devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Sans objet

4-4-Visite des lieux et consultation de document sur site

Une visite des lieux est possible dans les conditions suivantes:

Coordonnées de la personne à contacter :

L'adresse est: Musée des Arts Asiatiques
405 promenade des Anglais Arenas
06200 NICE

Prendre contact au 04 97 18 62 77 Mme ARTUSI-BOUTRAUD

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants ou imprimé Dc1, datée et signée
- Déclaration sur l'honneur datée et signée par laquelle le candidat atteste ne pas entrer dans les cas d'une interdiction de soumissionner visée aux articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 en date du 06.06.2005 et à l'article 29 de la loi n° 2005-102 en date du 11.02.2005 conformément aux dernières versions en vigueur ou rubrique F1 de l'imprimé Dc1.
- Pouvoir de la personne habilitée à engager la société et justificatif de pouvoir ou rubrique C1 de l'imprimé DC2 et annexe visée
- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement de l'imprimé DC2 rubriques A, B et C
- si le candidat est en redressement judiciaire, copie du jugement ou des jugements prononcés à cet effet ou rubrique D2 de l'imprimé Dc2

Justificatifs offre

- Décomposition du prix global et Forfaitaire dûment remplie
- Mémoire Technique dûment rempli

En cas d'absence de l'un quelconque de ces justificatifs, l'offre sera déclarée irrégulière et rejetée. Il est porté à la connaissance des candidats que le pouvoir adjudicateur contractualisera le mémoire technique fourni à l'appui de l'offre. L'absence de signature de l'un des justificatifs demandés signés rendra l'offre irrégulière.

5-2-Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet.

5-3-Langue de rédaction des propositions

Les offres doivent être rédigées en langue française.

5-4-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro.

5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre dématérialisée

Remise des plis se feront uniquement par voie électronique, à l'adresse suivante :

<https://www.emarches06.fr>

5-6-Négociation

Il n'est pas prévu de négociation.

5-7 – Date limite de remise des offres

Les offres sont à remettre avant le **mercredi 6 janvier à 15h30**

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

Critères de jugement des offres :

1. le prix (pondération : 60)
2. la valeur technique (pondération : 40)

Le critère de la " valeur technique "

Les éléments du mémoire technique qui servent au classement des offres en sous-critère de " valeur technique " sont :

- s/critère n°1 : Les dispositions de sécurité par rapport aux tiers pour la réalisation des travaux en site occupé (noté sur 4)
- s/critère n°2 : Les moyens matériels et humains (CV, expériences) et les modalités proposés pour conduire le chantier dans le respect du délai contractuel, accompagné d'un planning prévisionnel (noté sur 4)
- s/critère n°3 : Les dispositions prises pour assurer la protection de l'environnement (charte chantier vert, gestion des matériaux du chantier, tri sélectif,...) (noté sur 2)

La valeur technique est notée sur 10

La note de la valeur technique sera affectée du coefficient de 40 %.

Note globale VTO = Note VTO x 0,40

Les candidats n'ayant pas fourni de mémoire technique ne seront pas classés et leur offre déclarée irrégulière.

Le critère du Prix de l'offre

Le classement sera établi du moins disant au plus disant. Le moins disant se verra affecté la note maximale de 10. Les offres des autres candidats seront ensuite notées en fonction des écarts de prix constatés entre leurs offres et celle du moins disant.

Le mode de calcul appliqué sera le suivant :

$$N = 10 \times (M1 / M)$$

Dans laquelle :

- N est la note avant pondération;
- M1 est l'offre la moins disante ;
- M est l'offre du candidat noté.

La note obtenue se verra affectée du coefficient de 60 % : Note globale Prix = note Prix x 0,60

Les offres anormalement basses ne seront pas classées.

Classement final des offres

Celle-ci sera calculée de la façon suivante :

Note globale valeur technique + Note globale prix = Note finale du candidat.

Le classement final des offres s'effectue selon l'ordre décroissant des notes

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs.

Article 6 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://www.e-marches06.fr> en retournant sur l'affaire en question.